



(**Pari Kodomo Nihon-go kyôshitsu**)
Inscription au Kodomo Nihongo Club
Année scolaire 2019-2020

Nom de l'enfant (en kanji) : _____ en alphabet : _____

Date de naissance (année/mois/date) : ____ / ____ / ____ Année scolaire japonaise : _____

L'enfant a-t-il déjà étudié le japonais dans une autre école ? : oui • non

Si oui, nom de l'école, durée, etc.

A-t-il déjà vécu au Japon ? : oui • non durée, etc. _____

Nom du parent ou du tuteur (en kanji) : _____ en alphabet : _____

Adresse : _____

Tél : _____ N° de portable : _____

E-mail : _____ Tél. en cas d'urgence : _____

Composition de la famille (entourer d'un cercle l'une des réponses suivantes)

Famille japonaise • Famille nippon-française • (Autre : famille nippon - _____)

Comment avez-vous eu connaissance de l'Institut Japonais ? _____

Indiquez le trimestre et le jour de votre choix par un rond (□)

Frais d'inscription 35 euros (à payer seulement lors de l'inscription)

Païement annuel en une fois

() Mercredi - Païement annuel en une seule fois - 566 euros - Deux chèques de 283 €

(encaissement en septembre pour le premier chèque, encaissement en janvier pour un deuxième)

() Samedi - Païement annuel en une seule fois - 550 euros - Deux chèques de 275€

(encaissement en septembre pour le premier chèque, encaissement en janvier pour un deuxième)

1er trimestre

() Mercredi (h) année 19-20 mois jour ~ année 19-20 mois jour (220 €)

() Samedi (h) année 19-20 mois jour ~ année 19-20 mois jour (220 €)

2e trimestre

() Mercredi (h) année 19-20 mois jour ~ année 19-20 mois jour (220 €)

() Samedi (h) année 19-20 mois jour ~ année 19-20 mois jour (220 €)

3e trimestre

() Mercredi (h) année 19-20 mois jour ~ année 19-20mois jour (220 €)

() Samedi (h) année 19-20 mois jour ~ année 19-20mois jour (201 €)

J'inscris mon enfant au Kodomo Nihongo Kyôshitsu de l'Institut Japonais, pour la période mentionnée ci-dessus

Le ____ / ____ / ____ Signature du parent ou du tuteur _____

Si vous ne souhaitez pas que la photo de votre enfant apparaisse sur le site internet ou sur le dépliant de l'IJ veuillez cocher cette case □

Veillez bien noter qu'aucun remboursement ne sera possible sauf si dans le cours de l'année la classe comporte moins de trois élèves et qu'aucun changement de classe n'est possible, dans ce cas uniquement les frais de scolarité non utilisés seront remboursés.